

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 267108/2026

A LA SOCIETE MAXIMUM B Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/023, conclu avec l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq cent seize mille cinq cent soixante-quatre, cinquante-cinq centimes (USD 516 564,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille six cent quinze, nonante-cinq centimes (USD 3 615,95), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/08/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



0000267